

## Compte rendu d'activité, CAP du 07/06/2012

### La CAPL 2 s'est réunie pour examiner les avancements de grades et recours de notations.

Les représentants **FO DGFIP** ont commencé la séance en lisant une déclaration liminaire (voir en pièce jointe).

Pour la première fois, de nouveaux critères sont pris en compte dans l'établissement des tableaux d'avancement au grade supérieur. Aujourd'hui les agents sont classés par priorité en fonction de leur échelon et de l'ancienneté dans l'échelon. Le bénéfice de l'âge peut aussi être pris en compte.

L'établissement de ces listes est donc mécanique et répond uniquement aux critères fixés. La CAP n'étant là que pour valider les tableaux proposés. Nous regrettons cependant la publication sur Ulysse de ces tableaux avant leur validation par la CAP, ce à quoi la direction s'est engagée à ne pas reproduire l'année prochaine.

Pour le passage de contrôleur 2<sup>e</sup> classe à 1<sup>re</sup> classe, il est alloué une « plage utile de sélection (PUS) » de 7 personnes. Les agents retenus étaient aux échelons 12, 11, 9 et le plus ancien de l'échelon 8.

Liste des agents par ordre alphabétique figurant sur la PUS : Cazelles Guy, Delagnes Catherine, Joulie Sabine, Lamic Serge, Manhaval Jeanine, Martinez Patrick et Pages Lucette.

Pour le passage de contrôleur 1<sup>ère</sup> classe à contrôleur principal, il est alloué une « plage utile de sélection » de 3 personnes. Les agents retenus étaient aux échelons 11 et les plus anciens de l'échelon 10.

Liste des agents par ordre alphabétique figurant sur la PUS : Duporges Serge, Froment Arlette, Mouton Nadine.

**Pour mémoire, c'est la CAP nationale qui statuera sur le nombre de personnes qui accéderont au grade supérieur.**

Les représentants **FO DGFIP** ont voté en faveur des agents présents sur ces listes tout en ayant pointé le manque de visibilité sur le nombre des agents promus, leur faible nombre proposé et l'impossibilité de perspective d'avancement pour l'année suivante.

Nous avons aussi signalé suite au changement des règles, l'exclusion de certains agents qui figuraient sur les listes proposées l'année dernière pour être promus en 2012 et qui ne sont plus prioritaires à cause de nouvelles modalités imposées.

Le deuxième moment important prévu à l'ordre du jour de cette CAP était la révision de notation des agents en ayant fait la demande. Nous rappelons que la DGFIP de l'Aveyron possède un réservoir de notes lui permettant éventuellement de revenir sur certaines de ses notations.

La direction a rappelé que pour elle la note pivot de 0 était une note positive qui était destinée aux agents faisant correctement leur travail. Le président a rappelé qu'il souhaitait maintenir cette notation puisqu'elle lui permet de reconnaître l'appréciation du travail de l'agent.

Un dossier a été discuté lors de la CAP. La direction a proposé pour cet agent une notation revue de 0 à +0,02. Les représentants **FO DGFIP** se sont abstenus, estimant que cette notation aurait dû être plus importante.

### La CAPL 3 s'est réunie pour examiner **2 recours de notations.**

Les élus **FO DGFIP** ont défendu les deux dossiers présentés. Une personne sur les deux a vu sa demande rejetée (passage de 0.02 à 0.06). La direction a donc mis au vote la demande de l'agent qui voulait être majoré. Pour confirmer notre argumentaire, nous avons donc voté pour la révision à la hausse de la note chiffrée de l'agent.

Dans le deuxième dossier étudié, les représentants **FO DGFIP** ont également appuyé très fortement ce dossier en tout point exemplaire. L'agent demandait une majoration la plus large possible (de 0.01 à 0.02 ou 0.06). Les représentants FO ont voté pour la majoration maximale, majoration plus que justifiée à nos yeux.

***Lors de ces deux CAPL, les élus FO n'ont eu de cesse de démontrer les aberrations de ce système de notation, bien néfastes aux agents. Et ils n'auront de cesse non plus de continuer à défendre l'ensemble des agents qui déposeront des recours !!!***



Les représentants FO en CAP 2&3 : Anthony GEMARIN, Philippe TOURNIE, Catherine BONNETON, Damien ICHARD